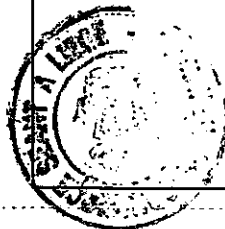


**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

***10174496*****22-11-2010**

Greffe

Dénomination : BET IMMO SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège : *Chaussée des Wallons 14 à 4607 Mortroux*

N° d'entreprise : 0862146985

Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

D'une assemblée générale ordinaire de la société anonyme BET IMMO SA dont le siège social est établi à 7334 HAUTRAGE, Darse d'Hautrage-Route de Wallonie, tenue en son siège, en date du dix-sept novembre deux mille dix, il est extrait ceci :

1) Monsieur Hubert BENJAMIN, administrateur de société, né le neuf janvier mil neuf cent quarante et un, domicilié à 4607 MORTROUX, commune de DALHEM, Chaussée des Wallons n° 14.

Monsieur BENJAMIN est également présent au titre d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2) Monsieur André Alfred Sady MERLIN, directeur de société, né à Beloeil le vingt-deux janvier mil neuf cent cinquante, demeurant à 7333 SAINT GHISLAIN, Route de Tournai, 55.

Monsieur MERLIN est également présent au titre d'administrateur.

3) La Société anonyme « YOMI HOLDING », dont le siège social est établi à Mortroux, Chaussée des Wallons, 14. RPM Liège TVA BE 0862.147.381. Société constituée le vingt-sept mai deux mille trois par acte reçu par Maître Benoît RUTSAERT, notaire à Warsage, publié aux annexes du Moniteur belge du trente juin suivant, n° 03072831.

ICI REPRESENTÉE PAR : Monsieur Hubert BENJAMIN, administrateur délégué, né le neuf janvier mil neuf cent quarante et un, domicilié à 4607 MORTROUX, commune de DALHEM, Chaussée des Wallons n° 14, agissant en vertu de l'article 19 des statuts, nommé à ces fonctions aux termes de l'assemblée générale tenue directement après la constitution de la société et dont les mandats ont été renouvelés en date du 7 juillet 2009.

Détenteurs ensemble de la totalité des actions.

La totalité du capital est représentée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert BENJAMIN.

EXPOSE DU PRESIDENT : ORDRE DU JOUR :

Prolongation du mandat d'administrateur de Monsieur Hubert BENJAMIN et de Monsieur André MERLIN, jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Il résulte de la composition de l'assemblée reprise ci-dessus que la totalité des parts sociales sont présentes ou représentées. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations, ce qui est ratifié expressément par l'assemblée générale.

Chaque part donne droit à une voix.

RESOLUTIONS - DELIBERATIONS :

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante :

Prolongation du mandat d'administrateur de Monsieur Hubert BENJAMIN et de Monsieur André MERLIN, jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Hubert BENJAMIN et de Monsieur André MERLIN, jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Ensuite, le conseil d'administration ainsi nommé se réunit et prend la décision suivante : Désignation de Monsieur Hubert BENJAMIN comme président du conseil d'administration et comme administrateur délégué.

L'assemblée générale accepte la désignation de Monsieur Hubert BENJAMIN en qualité de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué.

(s) Hubert BENJAMIN, André MERLIN.

Pour extrait analytique conforme.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/12/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature